

**Comité du commerce et du développement
Cinquante-neuvième session extraordinaire**

NOTE SUR LA RÉUNION DU 7 JUIN 2023

Présidente: Mme l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti)

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
B. COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE G-90	1
I) Document du G-90 pour la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié (JOB/TN/CTD/2-JOB/TNC/106)	1
II) Document du G-90 pour la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur des propositions concernant le traitement spécial et différencié dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (JOB/TN/CTD/3-JOB/TNC/110)	1
C. AUTRES QUESTIONS	17

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La Présidente a déclaré que le projet d'ordre du jour de la cinquante-neuvième Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement (ci-après la "Session extraordinaire du CCD") figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/TN/CTD/11 daté du 26 mai 2023.

2. L'ordre du jour a été adopté.

B. COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE G-90

I) Document du G-90 pour la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié (JOB/TN/CTD/2-JOB/TNC/106)

II) Document du G-90 pour la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur des propositions concernant le traitement spécial et différencié dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (JOB/TN/CTD/3-JOB/TNC/110)

3. La Présidente a indiqué que deux communications du G-90 figuraient au titre du point de l'ordre du jour à l'examen. Toutefois, avant de passer à celles-ci, elle a souhaité informer des faits nouveaux qui étaient survenus dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD depuis la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) et faire le point sur l'état d'avancement des travaux. Elle a souhaité également dire quelques mots sur la suite du processus. Elle a tout d'abord rappelé qu'au paragraphe 2 du Document final de la CM12 (WT/MIN(22)/24-WT/L/1135), les Ministres avaient réaffirmé que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement membres et les pays les moins avancés (PMA) faisaient partie intégrante de l'OMC et de ses Accords. Ils avaient déclaré que le TSD prévu dans les Accords de l'OMC devrait être précis, effectif et opérationnel. Dans ce même paragraphe, ils avaient également donné pour instruction à leurs fonctionnaires de continuer d'œuvrer à l'amélioration de l'application du TSD dans la Session extraordinaire du CCD et dans d'autres instances compétentes de l'OMC,

selon ce qui aurait été convenu, et de faire rapport sur les progrès accomplis au Conseil général avant la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13). Une réunion formelle de la Session extraordinaire du CCD avait été convoquée le 23 septembre 2022 afin de permettre un échange de vues sur l'orientation des travaux menés dans le cadre de cette session après la CM12. Lors de cette réunion, elle avait été heureuse de constater que bon nombre de délégations se déclaraient disposées à donner effet aux instructions formulées par les Ministres au paragraphe 2 du Document final de la CM12, même s'il subsistait des divergences de vues concernant les 10 propositions du G-90 axées sur des accords particuliers. Un document de séance officieux (RD/TN/CTD/1) avait été présenté par le G-90 pour examen au cours de la réunion. Sri Lanka avait ensuite demandé à figurer comme coauteur du document. Outre les arguments qu'il présentait en faveur du TSD, le document de séance invitait notamment la Session extraordinaire du CCD et les Membres à reprendre les travaux et la collaboration ordinaire dans le cadre de discussions structurées comme suite aux engagements pris et aux résultats attendus par les Ministres avant la CM13.

4. Le G-90 avait également indiqué qu'il présenterait une proposition formelle sur la façon dont les travaux de la Session extraordinaire du CCD pourraient être organisés et structurés après la CM12, y compris sur les éléments de fond. La proposition formelle du G-90 a ensuite été distribuée le 28 février 2023 (JOB/TN/CTD/2-JOB/TNC/106). Une réunion formelle de la Session extraordinaire du CCD avait été convoquée le 20 mars 2023 afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner cette communication. Elle a rappelé que, lors de cette réunion du 20 mars, la Session extraordinaire avait approuvé le processus présenté dans la section B de la communication. Ce processus consistait en la tenue d'une série de réunions formelles pour mener des discussions approfondies sur chacune des propositions du G-90 axées sur des accords particuliers, complétées selon qu'il serait nécessaire par des réunions informelles et des ateliers techniques. Cette communication figurait à nouveau à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Elle a cru comprendre que le G-90 souhaitait que cette communication soit maintenue à l'ordre du jour, car elle éclairait le contexte de sa nouvelle communication – qui a été distribuée le 22 mai 2023 (JOB/TN/CTD/3-JOB/TNC/110) et qui serait au centre de nos discussions. Elle a également informé les Membres que, après la publication de l'ordre du jour de la présente réunion, un corrigendum à la nouvelle communication avait été distribué le 30 mai 2023 (JOB/TN/CTD/3/Corr.1-JOB/TNC/110/Corr.1) pour corriger le libellé de la note de bas de page 6 figurant à la page 6. Cette nouvelle communication cadrerait avec ce que le G-90 avait annoncé à la dernière réunion – à savoir qu'il présenterait d'autres propositions de texte sur chacune des propositions axées sur des accords particuliers, en commençant par les propositions concernant l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC). Cette nouvelle communication, qui portait donc sur les propositions axées sur des accords particuliers, en l'occurrence les Accords SPS et OTC, était la première d'une série que les Membres pourraient s'attendre à recevoir du G-90. Cette communication ainsi que la présente réunion, donnaient le coup d'envoi du processus approuvé à la dernière réunion.

5. La Présidente a poursuivi en disant qu'elle souhaitait dire quelques mots sur la suite du processus. Depuis la dernière réunion, elle avait réfléchi à la meilleure façon de faire avancer concrètement le processus convenu et avait eu des échanges informels avec plusieurs délégations sur cette question. Elle avait aussi tenu une consultation en groupe restreint le 1^{er} juin 2023 au cours de laquelle la suite du processus a été évoquée. Après mûre réflexion, et après avoir pris en compte les vues et suggestions partagées par les Membres, elle avait décidé de nommer un certain nombre de facilitateurs pour l'aider à faire avancer les discussions sur les diverses propositions du G-90 axées sur des accords particuliers. Elle avait pensé que ce serait le moyen le plus pratique et le plus efficace de mettre en œuvre le processus approuvé, en vue de faire des progrès et d'obtenir des résultats concrets dans le court laps de temps dont disposaient les Membres. Plus précisément, cinq facilitateurs au total seraient nommés au fur et à mesure que les Membres progresseraient dans le processus. Chaque facilitateur serait responsable de deux propositions axées sur des accords particuliers. Les facilitateurs travailleraient avec les Membres sur les propositions dont ils sont responsables dans le but, à terme, de trouver des points d'entente et des domaines de convergence. Elle était convaincue que les facilitateurs mèneraient leurs travaux d'une manière transparente, objective, impartiale et inclusive. Il leur appartiendrait d'organiser des discussions techniques ciblées avec les Membres sur chacune des propositions axées sur des accords particuliers, dans un cadre informel. Ils seraient aussi les mieux placés pour déterminer si et quand il pourrait être nécessaire d'organiser des ateliers pour faciliter la réalisation de progrès concernant les propositions spécifiques dont ils sont responsables. Après consultation des facilitateurs, elle envisagerait aussi de convoquer

des réunions informelles ouvertes de la Session extraordinaire du CCD s'il était estimé que cela serait utile et productif.

6. La Présidente a noté qu'il lui avait été posé la question de savoir si les représentants du secteur privé ou d'organisations non gouvernementales (ONG) pourraient participer aux discussions à venir. Elle pensait que des ateliers organisés en dehors de la structure normale de la Session extraordinaire du CCD étaient probablement le meilleur endroit pour permettre aux Membres d'entendre de ces entités et d'échanger avec elles – si et quand cela était jugé nécessaire pour faire avancer les discussions. Elle ferait part de son point de vue sur cette question avec tous les facilitateurs. Elle a ajouté que ceux-ci la tiendraient régulièrement informée de l'état d'avancement des discussions. En outre, elle a pensé qu'ils feraient le point sur leurs travaux à chaque réunion de la Session extraordinaire du CCD à mesure que les Membres progresseraient au cours de l'année. Étant donné que les Membres avaient maintenant reçu la première proposition de texte du G-90 dans le contexte du processus convenu, elle avait le plaisir de pouvoir annoncer le premier facilitateur, qui était Singapour. En tant que facilitateur, celui-ci serait chargé de l'examen des propositions du G-90 axées sur les Accords SPS et OTC. Elle a remercié sincèrement Singapour d'avoir accepté d'assumer ce rôle et a noté que la délégation de ce dernier allait prendre contact avec les Membres sous peu pour discuter des questions liées à ces deux propositions. Elle nommerait les autres facilitateurs au fur et à mesure que le G-90 présenterait les autres propositions de texte axées sur des accords particuliers. Après que chaque proposition de texte aura été présentée lors d'une réunion formelle de la Session extraordinaire du CCD, les facilitateurs responsables des propositions axées sur des accords particuliers visées seraient chargés de mener les travaux techniques supplémentaires avec les Membres dans un cadre informel. Les Membres pourraient donc s'attendre à ce que des travaux techniques ciblés soient menés simultanément sur les 10 propositions axées sur des accords particuliers. Néanmoins, la Session extraordinaire du CCD resterait l'organe de coordination globale des discussions horizontales sur ces propositions et l'enceinte dans laquelle les facilitateurs présenteraient leurs rapports. Elle espérait que tout le monde comprenait maintenant quel était l'état d'avancement des discussions des Membres dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD et de quelle manière ils allaient poursuivre le processus convenu. Elle a assuré aux Membres que, même si les discussions techniques sur chaque proposition axée sur des accords particuliers seraient traitées par les facilitateurs, sa porte serait toujours ouverte aux délégations qui souhaiteraient discuter de questions en lien avec les travaux de la Session extraordinaire du CCD, y compris sur la suite du processus. Elle a invité ensuite le représentant du G-90 à présenter la nouvelle communication concernant les propositions axées sur les Accords SPS et OTC.

7. Le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du G-90, a fait la déclaration suivante:

8. Le G-90 vous remercie d'avoir convoqué cette réunion et se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter sa communication figurant dans les documents distribués sous les cotes JOB/TN/CTD/3 et JOB/TNC/110. Nous remercions également les délégations qui ont pris le temps d'échanger avec nous sur notre communication avant cette réunion. La communication des propositions relatives au TSD sur les Accords SPS et OTC est présentée conformément à la feuille de route et au programme de travail que le G-90 a présentés dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD le 20 mars 2023, tels qu'ils figurent dans les documents distribués sous la cote JOB/TN/CTD/2 et JOB/TNC/106 et qui ont ensuite été approuvés par ce Comité. Elle englobe la première série des 10 propositions axées sur des accords particuliers que le G-90 présentera à des fins de négociations. Nous avons l'intention de soumettre des propositions sur les huit autres au cours des prochaines semaines, avec l'ambition de les faire toutes distribuer avant les vacances d'été. Nous sommes parfaitement conscients que cette réunion n'est que le début d'un processus. Pour reprendre mot pour mot notre communication de février 2023, il s'agit de la première d'une série de réunions formelles consacrées à des discussions ciblées et techniques sur les 10 propositions axées sur des accords particuliers, ainsi que de réunions informelles ou de tout autre format qui se prêtera de manière efficace et constructive à l'exercice dont nous sommes saisis. Comme nous l'avons mentionné lors de la dernière réunion de la Session extraordinaire du CCD en mars, le G-90 estime que la réaffirmation par les Ministres du paragraphe 2 du Document final de la CM12 – selon lequel le TSD fait toujours partie intégrante de l'OMC et de ses Accords – a marqué un engagement politique clair et important. Cela nous invite tous à redoubler d'efforts pour concrétiser l'objectif de longue date de l'OMC: revoir les dispositions de TSD en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, effectives et opérationnelles, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha. Faisant écho aux propos de la Présidente devant le Comité des négociations commerciales (CNC) en avril 2023, nous espérons nous aussi que l'attitude positive dont les Membres ont fait preuve et qui a permis aux délégations de se mettre d'accord sur le processus à la

dernière réunion de la Session extraordinaire du CCD persistera dans nos engagements sur les questions de fond.

9. Le G-90 souhaite réaffirmer que, en présentant ces deux propositions axées sur les Accords SPS et OTC, nous ne cherchons pas à obtenir des exemptions générales des engagements. Nous cherchons plutôt à rendre opérationnels les engagements pris collectivement par les Membres de l'OMC dans ces deux Accords. Nous partons également du principe que le TSD ne se limite pas aux périodes de transition, au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Il devrait être intrinsèquement intégré dans les règles commerciales et les mesures adoptées par les Membres pour ménager aux pays en développement et aux PMA une flexibilité dans les moyens d'action qui leur permette d'atteindre leurs objectifs de développement, et ce dans un climat de sécurité. En fin de compte, notre objectif est d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence de la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD existantes, renforçant ainsi un domaine essentiel du système commercial multilatéral en faveur et au bénéfice des intérêts des pays en développement, y compris des PMA. À cet égard, permettez-nous de rappeler aux Membres les principes-clés suivants qui guident notre méthode concernant les propositions axées sur des accords particuliers en vue de garantir que les dispositions relatives au TSD deviennent plus précises, plus effectives et plus opérationnelles, conformément au mandat de négociation de la Session extraordinaire du CCD. Premièrement, le TSD pour les pays en développement et les PMA fait partie intégrante de l'architecture du système commercial multilatéral et constitue un droit ancré dans le traité. Deuxièmement, le mandat énoncé au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha et réaffirmé à la CM12 consiste à examiner les dispositions relatives au TSD prévues dans les accords visés en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Le G-90 estime que les propositions axées sur les Accords SPS et TBT que nous présentons aujourd'hui apportent la clarté et la certitude nécessaires aux dispositions relatives au TSD existantes dans ces Accords respectifs. Le fait de corriger les manquements que nous soulignons dans notre communication et d'introduire ces mesures correctives dans les propositions de texte contribuerait de manière significative à faire progresser les aspirations en matière de développement des pays en développement, y compris des PMA, tout en renforçant la résilience de leurs économies et leur intégration au commerce international.

10. Comme nous l'avons indiqué dans notre communication, les mesures SPS et OTC sont de loin les mesures non tarifaires les plus courantes qui affectent le commerce. Les mesures OTC représentent 57,6% de toutes les mesures non tarifaires notifiées à l'OMC, et les mesures SPS 37,6%. Ensemble, ces mesures représentent 95,2%. Entre-temps, les producteurs sont actuellement assaillis par une prolifération de mesures SPS et OTC d'une complexité croissante qui ont, ou menacent d'avoir, une incidence disproportionnée sur les exportations des pays en développement, y compris les PMA. Les recherches menées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) montrent également que les pays développés appliquent beaucoup plus de mesures SPS et OTC que les pays en développement, les données révélant que ce sont les pays en développement et les PMA qui supportent le plus l'incidence la des coûts liés à ces mesures. L'ampleur des coûts liés à l'information, à la mise en conformité et aux procédures auxquels les exportations des pays en développement et des PMA doivent faire face altère concrètement leur compétitivité mondiale relative. En raison d'un certain nombre de facteurs – notamment le manque de ressources ou de capacités techniques – les pays en développement et les PMA sont en grande partie des preneurs de normes. Ils jouent un rôle insignifiant dans l'élaboration des normes internationales, y compris dans l'élaboration des normes sur les marchés qui les intéressent. Le manque d'infrastructures dans les pays en développement et les PMA pour se conformer, démontrer efficacement leur mise en conformité ou prouver une équivalence, est un obstacle important pour leurs exportations, en particulier vers les marchés des pays développés. C'est à la lumière des défis susmentionnés que le G-90 a proposé, aux annexes 1 et 2 de notre communication, les améliorations en matière de TSD qui reposent sur les éléments fondamentaux suivants. Le premier élément concerne des délais plus longs pour la formulation d'observations par les pays en développement et les PMA faisant face à des contraintes de capacité au sujet des mesures ou des normes SPS projetées d'un pays développé ou par des pays en développement qui sont en mesure de le faire. Le G-90 appelle donc à des consultations en bonne et due forme et en avance sur les mesures à mettre en œuvre. Lors de ces consultations, les Membres développés examineront la capacité d'un Membre en développement ou PMA à se conformer à la mesure. Cela comprendra les besoins en matière de technologie, de ressources humaines et d'infrastructure, en vue d'explorer des solutions qui ne restreignent ni n'empêchent la participation des pays en développement Membres et des PMA Membres au marché en question.

11. Le deuxième élément concerne l'octroi de délais plus longs pour la mise en conformité. Cela s'accompagnerait d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique fournis par les pays développés aux pays en développement et aux PMA, afin de veiller à ce que leurs exportations ne subissent pas de perturbations ou en subissent le moins possible. Certaines mesures nécessitent des dépenses et des systèmes importants en matière d'infrastructure qui peuvent ne pas être facilement accessibles aux pays en développement. En cas de contraintes réelles, il faudrait envisager d'autres mesures moins restrictives ou des délais plus longs pour permettre la mise en conformité. Une interruption des exportations a des conséquences importantes et se traduit par des pertes d'emplois et de revenus. Elle peut entraîner la disparition de secteurs d'exportation-clés pour les pays en développement. Le troisième élément concerne un soutien sous la forme d'une compensation accordé par les pays développés aux pays en développement et aux pays les moins avancés négativement affectés en cas de mise en œuvre urgente de mesures SPS ou OTC. Il s'agirait les aider à maintenir la part de ces derniers sur les marchés d'exportation des pays développés et de les doter des capacités en matière d'infrastructure de qualité dont ils ont besoin pour se conformer aux mesures. Le G-90 est prêt à fournir des précisions sur les propositions de texte relatives aux deux propositions axées sur des accords particuliers et attend avec intérêt des engagements techniques ciblés à ce sujet. En ce qui concerne le processus, nous aimerions rappeler que le programme de travail convenu, tel que l'a proposé le G-90 à la dernière réunion de la Session extraordinaire du CCD, prévoyait que des discussions seraient effectivement nécessaires en dehors du cadre des réunions formelles. À cet égard, nous nous félicitons que la Présidente ait nommé Singapour comme facilitateur des négociations sur les propositions axées sur les Accords SPS et OTC que nous avons présentées aujourd'hui. Nous sommes convaincus que ce processus aboutira à des résultats positifs et qu'il sera propice au type de discussions techniques et de fond nécessaires pour faire avancer nos travaux. Le G-90 assure la Présidente et Singapour, ainsi que les Membres, de son soutien et de son engagement constructif et réaffirme sa détermination à participer de bonne foi aux négociations.

12. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

13. Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de l'une des questions les plus importantes relatives au développement. Nous avons la chance que les Membres soient prêts à discuter et à négocier sur le développement. Je pense que nous sommes tous sincères lorsqu'il s'agit de notre engagement de respecter le mandat qui est le nôtre et de résoudre cette question importante qui fait l'objet de négociations depuis des décennies. Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce qu'a dit mon collègue d'Afrique du Sud, car son intervention était complète. Permettez-moi de féliciter la Présidente pour la manière dont est conduit ce processus, y compris en ce qui concerne l'idée de nommer des facilitateurs. Je salue la nomination de Singapour en tant que facilitateur pour les propositions axées sur les Accords SPS et OTC. Nous serons prêts à travailler avec lui et notre engagement sera productif. Je voudrais également faire référence à l'article 10:1 de l'Accord SPS. Lorsque les pays – en particulier les pays développés – élaborent ou appliquent des mesures SPS, ils doivent tenir compte des besoins spéciaux des pays en développement et des PMA. Il s'agit d'une disposition très simple et directe, mais elle n'est pas appliquée. L'Égypte a soulevé cette question il y a de cela 20 ans et a demandé aux Membres de rendre compte de cet engagement dans le corps des notifications. Mais cela n'a jamais été fait. Il y a donc un grand nombre d'éléments que nous pouvons mettre en œuvre et faire progresser si nous en avons la volonté. En ce qui concerne les propositions du G-90 présentées par l'Afrique du Sud, l'Égypte soutient pleinement la proposition du G-90 sur les dispositions relatives au TSD dans les Accords SPS et OTC. Ces deux propositions de texte ne sont que le début d'une série de propositions que nous allons présenter afin qu'elles fassent l'objet de discussions dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD. Nous pensons que les propositions axées sur des accords particuliers du G-90 sont de la plus haute importance pour que les pays en développement puissent traiter efficacement les répercussions négatives considérables des mesures adoptées par les pays développés sur les exportations des pays en développement. Permettez-moi de présenter des éléments soulignant l'importance des dispositions relatives au TSD dans ces Accords et leur effet sur les pays en développement. Tout d'abord, comme l'a mentionné mon collègue sud-africain, les mesures SPS et OTC représentent une proportion substantielle des mesures non tarifaires affectant le commerce. Selon les données de l'OMC, les mesures OTC représentent 57,6% et les mesures SPS 37,6% de toutes les mesures non tarifaires notifiées. Ensemble, elles représentent plus de 90% de toutes les mesures non tarifaires. Je répète les chiffres pour montrer aux Membres à quel point ces mesures sont devenues importantes. Cela démontre l'incidence généralisée de ces mesures sur le commerce international, en particulier sur le commerce des pays en développement et des PMA.

14. Les recherches menées par la CNUCED révèlent que les pays développés appliquent un nombre nettement plus élevé de mesures SPS et OTC que les pays en développement. Cette disparité fait peser une charge disproportionnée sur les pays en développement, en particulier les PMA, qui doivent faire face à des coûts de mise en conformité plus élevés et à des ressources limitées pour se conformer à ces mesures. Ces défis ont des répercussions négatives sur leur capacité de compétitivité au niveau mondial. La complexité et la prolifération des mesures SPS et OTC constituent des obstacles importants pour les pays en développement. Le manque de ressources, de capacités techniques et d'infrastructures ne fait qu'exacerber ces difficultés. En conséquence, les pays en développement se retrouvent souvent dans une position de preneurs de normes plutôt que de participants actifs à l'élaboration des normes internationales. Cela entrave leur accès au marché et compromet leur compétitivité. Pour illustrer les conséquences sur le plan pratique, prenons le cas des exportations agricoles africaines. De nombreux pays africains dépendent fortement des produits agricoles pour leurs exportations. Cependant, les mesures SPS strictes imposées par les pays développés – telles que les limites maximales de résidus, les prescriptions en matière d'emballage et les procédures de certification – créent des obstacles qui limitent leur accès aux marchés lucratifs. L'incapacité de se conformer à ces mesures entrave effectivement le potentiel d'exportation des pays en développement et des PMA, ce qui se traduit par des occasions manquées pour l'économie et un retard de développement. En outre, le manque de flexibilité en ce qui concerne les moyens d'action dans la mise en œuvre des mesures SPS et OTC a des effets négatifs sur la résilience des économies des pays en développement. La mise en œuvre rapide et urgente de mesures sans un soutien adéquat à l'ajustement peut entraîner des perturbations dans les exportations et de graves conséquences sur le plan économique. Les dispositions relatives au TSD, telles que des délais plus longs pour la mise en conformité, le renforcement des capacités et l'assistance technique, peuvent atténuer ces difficultés et permettre aux pays en développement de s'adapter et de conserver leur part de marché. En conclusion, les dispositions relatives au TSD des Accords SPS et OTC jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets négatifs des mesures adoptées par les pays développés sur les exportations des pays en développement. Les preuves présentées démontrent la charge disproportionnée qui pèse sur les pays en développement, en particulier les PMA, et la nécessité d'une flexibilité politique et d'un soutien pour accroître leurs possibilités de commercer. L'Égypte plaide vigoureusement en faveur de l'adoption des propositions du G-90 visant à renforcer les dispositions relatives au TSD et à promouvoir ainsi des pratiques commerciales internationales équitables et inclusives.

15. Le représentant de l'Ouganda, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

16. Le Groupe des PMA vous remercie d'avoir convoqué cette réunion pour discuter des propositions du G-90 sur les Accords SPS et OTC. Le Groupe voudrait saisir cette occasion pour féliciter l'Afrique du Sud d'avoir présenté les propositions à l'ordre du jour et se faire l'écho de son intervention au nom du G-90. Le Groupe souhaite également exprimer son engagement en faveur du système commercial multilatéral, qui offre des possibilités collectives, grâce aux flexibilités prévues dans les Accords de l'OMC, de tenir compte des contraintes de capacité que rencontrent les pays en développement, et les PMA en particulier. Par le biais du paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha et du paragraphe 2 du Document final de la CM12, les Ministres ont chargé les Membres de revoir les dispositions relatives au TSD dans les Accords visés en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Étant principalement des exportateurs de produits de base, les PMA sont confrontés à une prolifération de mesures SPS et OTC fondées sur la protection de l'environnement, la durabilité et la santé, entre autres. Malheureusement, ils ne disposent pas d'infrastructures de qualité et les coûts liés à la mise en conformité, aux procédures et à l'information sont souvent extrêmement élevés. Il en résulte des coûts supplémentaires que les exportateurs ne sont pas toujours en mesure de supporter. L'effet cumulatif est l'affaiblissement des avantages potentiels que les accords préférentiels unilatéraux et les accords commerciaux préférentiels étaient censés apporter aux PMA et aux autres pays en développement, qui limite ainsi la capacité de ces pays de faire du commerce un moyen de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable. Il est donc clair que, en l'absence d'un soutien nécessaire, les normes, les règlements techniques et les mesures SPS peuvent constituer des obstacles importants à l'accès des exportations des pays en développement et des PMA aux principaux marchés internationaux. Le Groupe des PMA est d'avis que l'incorporation, dans les mesures SPS et OTC, des flexibilités prévues dans les propositions liées aux Accords SPS et OTC, pourrait assurer la certitude, la transparence et la stabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures qui ont une incidence sur les exportations des PMA. Ainsi, les Membres développés doivent tenir compte des besoins des pays en développement et des PMA dans l'élaboration de nouvelles mesures SPS et OTC en leur accordant des délais plus longs pour réagir –

ainsi que l'assistance technique nécessaire pour les mettre en conformité, et une compensation lorsque leurs exportations sont affectées par de nouvelles mesures SPS et OTC. En conclusion, le Groupe des PMA invite les Membres à engager des négociations sur ces deux propositions du G-90. Ce faisant, ils contribueront à rendre les règles de l'OMC plus claires et plus prévisibles. Cela facilitera l'intégration effective des pays en développement et des PMA au système commercial multilatéral. Le Groupe des PMA félicite Singapour pour sa nomination en tant que facilitateur pour ces deux propositions. Nous attendons avec intérêt un engagement constructif dans les semaines à venir.

17. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

18. Comme les délégations qui m'ont précédé, l'Union européenne souhaite faire une déclaration unique sur ce point de l'ordre du jour. Conformément au calendrier discuté à la précédente réunion en mars 2023 et à la communication du G-90 annoncée à cette occasion de pair avec les propositions relatives aux mesures SPS et aux obstacles techniques au commerce, l'Union européenne est heureuse d'être de retour aujourd'hui à la Session extraordinaire du CCD. Nous remercions le G-90 pour sa récente communication contenant les propositions relatives aux Accords SPS et OTC. J'ai écouté attentivement les orateurs précédents et je voudrais les remercier pour leurs déclarations. L'Union européenne souhaiterait que les proposants présentent et expliquent les nouvelles propositions en détail, en expliquant notamment les différences entre les nouvelles propositions et les communications précédentes. L'Union européenne est disposée à discuter de la manière de faciliter les solutions pratiques aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement, y compris les PMA, dans la mise en œuvre des Accords SPS et OTC. Nous sommes intéressés et souhaitons voir s'il est possible de progresser sur les propositions relatives aux Accords SPS et OTC en examinant les moyens de répondre aux préoccupations de fond du G-90. Par exemple, l'Union européenne envisagerait une consultation rapide, au cas par cas. Il serait intéressant de discuter en termes pratiques de la manière d'améliorer les discussions concernant les préoccupations commerciales spécifiques dans le cas des procédures des Comités OTC et SPS. L'Union européenne serait prête à discuter de la possibilité de rendre l'assistance technique et le renforcement des capacités plus ciblés et plus adaptés. Il s'agirait d'aider tout particulièrement les PMA et d'autres pays en développement ayant des besoins spécifiques et des contraintes de capacité, à être avertis rapidement des mesures notifiées. En ce qui concerne les mesures SPS en particulier, la proposition du G-90 vise à établir des dispositions obligatoires pour garantir la certitude, la transparence et la stabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures SPS qui ont une incidence sur les exportations des pays en développement, y compris les PMA. L'Union européenne souhaiterait souligner que l'Accord SPS contient déjà des dispositions spécifiques en matière de TSD. Par conséquent, afin de répondre à cette suggestion, nous souhaiterions obtenir davantage de détails pratiques.

19. Je voudrais faire une remarque supplémentaire sur les mesures SPS. Dans le cadre du Programme de travail établi dans le cadre de la Déclaration SPS pour la CM 12, un groupe de travail spécial a été créé. Ce dernier a examiné la manière d'accroître la participation et le soutien aux besoins spéciaux des pays en développement, y compris les PMA, s'agissant de l'élaboration et de l'application des mesures SPS. Nous pensons qu'il serait utile d'écouter également les conclusions et les recommandations établies par ce groupe. Faisant référence à la précédente réunion de la Session extraordinaire du CCD, nous serions heureux de poursuivre les discussions avec les Membres sur l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier. Nous notons que, dans le cadre du Comité SPS, un atelier a récemment eu lieu sur le thème "Favoriser un commerce sûr: solutions du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) en vue de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement et les pays les moins avancés". Nous serions donc favorables à l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier axé sur les OTC, dans un premier temps, qui pourrait idéalement avoir lieu le plus tôt possible à l'automne, afin qu'il soit bien préparé. Ce séminaire ou cet atelier serait l'occasion pour les pays en développement, y compris les PMA, d'expliquer en détail leurs besoins spécifiques et leurs contraintes en matière de capacités. Il serait l'occasion d'inviter des experts de l'OMC et d'autres organisations internationales, ainsi que des parties prenantes externes – y compris le secteur privé, par exemple. En outre, l'atelier pourrait servir à examiner le rôle que le Secrétariat de l'OMC pourrait jouer pour aider les pays en développement à utiliser le système ePing ou une version de ce système mieux adaptée aux besoins des pays concernés. Bien entendu, nous nous attendons à ce que toute amélioration liée au système ePing soit également pertinente à des fins SPS. Nous aimerions voir si ces discussions permettent d'identifier les questions pour lesquelles des progrès sont possibles. Il faudrait pour cela faire preuve de pragmatisme et s'attacher à répondre aux besoins réels des pays qui éprouvent des difficultés particulières à s'intégrer dans le système commercial mondial. Nous avons déjà ressenti un appétit

général pour une prise de décision davantage fondée sur des données probantes. Permettez-moi de conclure en notant que, dans sa déclaration sur la question des facilitateurs, la Présidente disait aussi qu'un collègue de Singapour assumerait le rôle de facilitateur pour les questions SPS et OTC. L'Union européenne peut accepter que Singapour assume le rôle de facilitateur sur ces questions. Je me demande si notre collègue de Singapour a déjà été trouvé et s'il est dans la salle pour prendre la parole.

20. La représentante de la Norvège a fait la déclaration suivante:

21. Je tiens à remercier la Présidente pour la qualité de son leadership, ainsi que l'Afrique du Sud pour avoir présenté les propositions sur les OTC et les SPS au nom du G-90. Nous nous félicitons de cette communication. Elle est conforme au mandat que nos Ministres nous ont confié au paragraphe 2 du Document final de la CM12. Nous prenons acte des difficultés rencontrées par les exportateurs des pays en développement et des PMA pour se conformer aux réglementations et normes techniques. Nous sommes conscients de l'incidence de ces difficultés sur les exportations des pays en développement et des PMA. Comme l'Ambassadeur de mon pays l'a clairement indiqué lors de la précédente réunion de la Session extraordinaire du CCD, le développement est au cœur des préoccupations de l'OMC. Le commerce est un moyen de développement. Garantir le développement et une meilleure intégration au système commercial multilatéral des pays en développement et des PMA Membres est bénéfique pour tous, non seulement du point de vue de la solidarité et de l'amélioration de la confiance envers cette Organisation mais aussi de l'économie et des avantages à long terme. La Norvège dialoguera de manière constructive sur chacune des 10 propositions axées sur des accords particuliers, en vue d'explorer le potentiel et, espérons-le, d'obtenir des résultats concrets. Je voudrais maintenant aborder la question du contenu. Je sais que cette question sera examinée plus en détail lors des sessions informelles, mais je voudrais également faire quelques remarques à ce sujet.

22. Nous nous félicitons tout d'abord de l'accent mis sur quelques propositions à la fois. Toutes les modérations et clarifications des propositions précédentes sont accueillies avec gratitude. Nous voyons également d'un bon œil les suggestions figurant dans la première disposition des deux annexes, s'agissant de la notification rapide et de la prolongation du délai imparti aux pays en développement pour formuler des observations. Avant la dixième Conférence ministérielle de l'OMC (CM10) en 2015, la Norvège était prête à étendre ce délai à 90 jours, ce qui est conforme à la proposition actuelle. Toutefois, en ce qui concerne la disposition 2 et la partie concernant les notifications dans la disposition 1, les notifications de la Norvège sont normalisées par l'Accord sur l'Espace économique européen. Par conséquent, en ce qui concerne les procédures de notification, des consultations approfondies avec les Membres sont nécessaires. Dans la troisième disposition des deux annexes, s'agissant de la proposition d'un temps d'échelonnement plus long pour l'introduction des règlements – ou comme il est dit, "qui se prête à une introduction progressive" – c'est un élément que nous devrions être en mesure d'envisager. Nous nous félicitons du libellé modéré du G-90 à cet égard. En ce qui concerne la partie de la troisième disposition des deux annexes relative à l'assistance financière, nous reconnaissons qu'une telle assistance est certainement pertinente dans les domaines relevant des Accords SPS et OTC. Toutefois, le fait est que les subventions nationales sont décidées par nos politiciens, sur une base annuelle, et qu'elles ne peuvent malheureusement pas faire l'objet d'un engagement contractuel dans le cadre d'un Accord de l'OMC. C'est pourquoi un libellé plus souple est nécessaire. Dans le contexte des mesures SPS, nous suggérons qu'avancer le STDF – qui a été créé précisément dans ce but – est une meilleure idée. Je voudrais également me faire l'écho de mon collègue de l'Union européenne, qui s'est montré ouvert à l'idée de mieux adapter le renforcement des capacités et l'assistance technique aux besoins spécifiques. Enfin, les Accords SPS et OTC comportent des dispositions relatives au TSD. Il s'agit des dispositions 9 et 10 de l'Accord SPS et de la disposition 2.12 de l'Accord OTC. Je me demande dans quelle mesure les Membres connaissent ces dispositions et si elles sont utilisées. Et si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons? Nous suggérons que cette question soit soigneusement examinée dans le cadre du Mécanisme de surveillance ou lors des sessions informelles sur les propositions relatives aux Accords SPS et OTC. Tout en convenant que les négociations proprement dites ne devraient avoir lieu qu'entre les Membres de l'OMC, nous soutenons l'appel des Membres en faveur d'une participation plus large d'autres parties prenantes aux sessions informelles – en particulier les ONG, le secteur privé et les exportateurs – afin de faire la lumière sur les besoins dans la pratique sous différentes perspectives.

23. La représentante du Canada a fait la déclaration suivante:

24. Le Canada remercie le G-90 pour sa communication sur les 10 propositions axées sur des accords particuliers, y compris la communication plus récente sur les Accords SPS et OTC. Il comprend sincèrement les difficultés auxquelles sont confrontés les exportateurs des pays en développement, et des PMA en particulier, lorsqu'il s'agit de se conformer aux règlements et aux normes techniques. Il est flexible à l'idée d'avoir des discussions pour mieux comprendre les défis liés au respect des prescriptions SPS et des règlements techniques. Nous devrions rester ouverts et nous concentrer sur les solutions qui aideraient concrètement à relever ces défis. Dans cette optique, nous pensons qu'il serait important de veiller à ce que nos discussions incluent les points de vue et les expériences des organisations qui travaillent dans ce domaine et des exportateurs eux-mêmes, par exemple. Nous pensons également qu'il est important de poursuivre les travaux des Comités SPS et OTC sur ces questions et de veiller à ne pas dupliquer les efforts. Enfin, nous pensons que les Accords SPS et OTC prévoient actuellement des droits et des flexibilités qui pourraient être davantage explorés – y compris en ce qui concerne la demande de lignes directrices, de conseils ou de prorogation de la période consacrée à formuler des observations, le cas échéant. À ce titre, nous serions heureux de discuter de la manière dont les Accords pourraient actuellement contribuer à répondre aux préoccupations exprimées. Nous souhaitons réaffirmer que nous comprenons les préoccupations soulevées par le G-90 et que nous restons ouverts aux discussions qui permettront de résoudre concrètement certains des problèmes identifiés dans les propositions.

25. La représentante de l'Angola a fait la déclaration suivante:

26. L'Angola s'aligne sur la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des PMA et remercie l'Afrique du Sud pour ses observations liminaires sur les propositions du G-90. Nous comprenons que les mesures SPS visent à protéger la santé des êtres humains, des plantes et des animaux, tandis que les mesures OTC garantissent la qualité et la sécurité des produits. Toutefois, la crise de la COVID-19 a montré que ces mesures étaient profondément liées dans les domaines de la sécurité et que l'utilisation abusive de ces Accords pouvait rapidement évoluer vers le protectionnisme. Elles peuvent conduire à protéger la production nationale de la concurrence loyale du commerce mondial et nuire profondément aux économies et aux sociétés les plus vulnérables dans le domaine du commerce agricole. Les mesures OTC représentent 57,6% de toutes les mesures non tarifaires notifiées à l'OMC, et les mesures SPS 37,6%. Il est donc urgent de préciser l'application des dispositions pertinentes en matière de TSD afin d'éviter une utilisation abusive et asymétrique de ces Accords, qui nuirait aux efforts déployés par les PMA et d'autres pays en développement pour se remettre de la crise de la pandémie et d'autres récessions économiques mondiales similaires. L'Angola a noté que les articles 9:2 et 10 de l'Accord SPS ont régulièrement confronté les pays en développement, en particulier les PMA, à des réglementations changeantes et à des mesures SPS rigoureuses. La proposition du G-90 vise à préciser le concept de délai raisonnable, qui devrait être d'au moins 12 mois pour les PMA et les pays en développement confrontés à des contraintes de capacité avant d'adopter la mesure. Le délai actuel de six mois pour la mise en conformité est insuffisant. De même, il est urgent de clarifier l'article 12.3 de l'Accord OTC, qui exige que les Membres tiennent compte des besoins financiers et commerciaux des PMA et des autres pays en développement dans l'élaboration et l'application des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la mise en conformité, afin de garantir que les mesures OTC ne créent pas d'obstacles à leurs exportations. Enfin, l'Angola souligne qu'il est urgent de préciser les dispositions pertinentes en matière de TSD relatives aux SPS et OTC, qui sont devenues des exigences essentielles pour soutenir les PMA et les pays en développement dans l'économie mondiale postpandémique, et pour lesquelles les possibilités de commerce équitable et de redressement sont des atouts stratégiques en vue de la reprise de leur développement. L'Angola remercie Singapour d'avoir accepté de faciliter ce processus.

27. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

28. J'avais l'intention de me présenter à la fin de la réunion, mais j'ai été appelé par mon collègue de l'Union européenne. J'en appelle donc à votre indulgence pour me permettre d'interrompre la discussion des Membres sur les propositions du G-90 afin de prendre le temps de me présenter brièvement. Singapour souhaite remercier les Membres pour leur nomination et la confiance qu'ils nous accordent. Nous sommes honorés d'assumer ce rôle pour aider la Présidente en facilitant les discussions techniques sur les thèmes importants que sont les mesures SPS et les OTC. Nous prenons note de l'appel lancé par les Membres en faveur de discussions fondées sur des données probantes qui fassent intervenir des experts techniques, y compris des parties prenantes externes

pertinentes ainsi que des experts du Secrétariat. Nous tiendrons régulièrement la Présidente et le Comité informés de ces discussions techniques. En ce qui concerne l'avenir, Singapour est d'avis que nous devrions entamer des consultations pour connaître les points de vue des Membres sur la manière dont ces discussions techniques devraient être organisées. Nous travaillerons avec le Secrétariat pour distribuer une invitation ouverte à tous les Membres et nous accueillerons avec plaisir les Membres intéressés qui répondront à l'invitation. À l'issue des consultations, nous prévoyons de faire rapport à la Session extraordinaire du CCD en proposant une marche à suivre afin d'entamer dès que possible des discussions de fond sur les propositions. Nous comptons sur votre soutien.

29. La représentante de la Chine a fait la déclaration suivante:

30. Je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir présenté les propositions au nom du G-90. Je voudrais également remercier Singapour d'assumer le rôle de facilitateur. Le développement est l'une des priorités de l'OMC. Comme l'ont dit nos collègues d'Afrique du Sud, d'Égypte et d'Angola, les mesures SPS et OTC représentent plus de 90% des mesures non tarifaires. D'après le questionnaire sur l'assistance technique en préparation du Plan biennal d'assistance technique et de formation, les mesures SPS et OTC sont également considérées comme la priorité principale de l'assistance technique liée au commerce par les parties interrogées de toutes les régions. La Chine souscrit généralement aux idées principales de la proposition de texte du G-90. Il est nécessaire de veiller à ce que les mesures SPS et OTC dans les marchés-clés ne marginalisent pas davantage les pays en développement dans le commerce international en raison de leurs capacités limitées. L'OMC doit jouer son rôle à cet égard. En tant que plus grand Membre en développement, la Chine s'est engagée à combler le fossé Nord-Sud par une coopération Sud-Sud renforcée. La Chine est également disposée à travailler avec d'autres Membres de l'OMC pour faire avancer les discussions dans le cadre de réunions formelles et informelles.

31. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

32. L'Inde souhaite féliciter le G-90 pour sa communication distribuée sous la cote JOB/TN/CTD/3, qui contient deux propositions de texte spécifiques aux Accords SPS et OTC. Cette communication s'appuie sur la communication précédente distribuée sous la cote JOB/TN/CTD/2. Nous tenons également à remercier l'Afrique du Sud d'avoir présenté ces propositions. L'Inde convient que celles-ci visent à trouver le juste équilibre entre la poursuite d'objectifs légitimes de politique publique et la protection des gains commerciaux des pays en développement, y compris des PMA, en veillant à ce que les mesures SPS et OTC sur les marchés clés ne marginalisent pas davantage les pays en développement dans le commerce international en raison de leurs capacités limitées. Les mesures OTC et SPS représentent la majeure partie des mesures non tarifaires. Comme l'a analysé la CNUCED, les conséquences *ad valorem* estimées des prescriptions SPS et OTC sont nettement plus fortes en ce qui concerne les mesures prises par les pays développés. Il en résulte des coûts beaucoup plus élevés pour le commerce des pays en développement, y compris les PMA. Les mesures OTC et SPS augmentent rapidement et deviennent de plus en plus complexes. Elles imposent des contraintes de conformité extrêmement lourdes, voire déraisonnables. De nombreux exemples peuvent être trouvés parmi les nouvelles mesures unilatérales mises en œuvre au nom de l'environnement ou de la durabilité. Ces mesures menacent sérieusement les exportations des pays en développement. Ceux-ci, et en particulier les PMA, n'ont pas la capacité, la technologie, l'expertise et les autres moyens nécessaires pour se conformer à ces exigences complexes. Dans ce contexte, les propositions du G-90 – et les objectifs qu'elles visent en matière de TSD dans le cadre des Accords SPS et OTC – sont d'autant plus pertinentes pour sauvegarder les exportations des pays en développement et des PMA. Les propositions du G-90 sont mesurées, raisonnables et ciblées. L'Inde souscrit sans réserve à la raison d'être de ces propositions et les soutient. Sur la base de cette affirmation, nous participerons de manière constructive aux discussions ultérieures sur le texte. Nous aimerions également présenter notre point de vue sur le processus de facilitation. Nous saluons et approuvons l'idée de nommer des facilitateurs et d'organiser des discussions dirigées par des facilitateurs. Nous tenons à remercier Singapour d'avoir accepté d'être le premier facilitateur. Nous pensons que ces discussions seront utiles et nous assurons un dialogue constructif. La direction proposée par Singapour est encourageante. À l'avenir, nous sommes certains que les facilitateurs fourniront à l'avance le processus et la feuille de route qu'ils souhaitent suivre, tout en consultant les Membres – y compris si, à un moment donné, ils envisagent de faire intervenir des parties prenantes externes, par exemple dans le cadre de séminaires et d'ateliers informels.

33. La représentante de la Suisse a fait la déclaration suivante:

34. J'aimerais remercier les proposant d'avoir soumis leurs propositions sur les SPS et les OTC. La Suisse est prête à participer à cette discussion conformément au mandat figurant dans le Document final de la CM12. Nous notons que, par le passé, les proposant ont présenté des propositions très similaires, voire identiques. Selon nous, l'une des raisons pour lesquelles les Membres n'ont pas pu se mettre d'accord sur des solutions dans le passé est que la base factuelle était parfois insatisfaisante. Nous espérons que cette fois-ci, nous pourrions avoir une meilleure discussion, davantage basée sur les faits. Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions préliminaires. Tout d'abord, nous souscrivons à plusieurs éléments de la proposition du G-90. L'un des points du paragraphe 15 est que les processus de consultation conduisant aux mesures SPS et OTC doivent être transparents et inclusifs. Nous reconnaissons également le fait que la conformité à ces mesures peut requérir beaucoup de ressources. Deuxièmement, étant donné que les pays en développement constituent certains des plus grands marchés d'exportation pour les biens provenant d'autres pays en développement, nous aimerions poser la question suivante. Pourquoi le G-90 ne vise-t-il que des changements de procédure dans les pays développés, et non dans d'autres pays en développement, en particulier ceux qui sont d'importantes destinations d'exportation? Selon nous, il s'agit d'une incohérence qui compromet considérablement le raisonnement économique qui sous-tend la proposition. En ce qui concerne le paragraphe 1 de l'annexe 1, nous notons que, conformément à une recommandation du Comité SPS, tous les Membres devraient prévoir une période de 60 jours pour formuler des observations. Les statistiques du Secrétariat montrent que ces 60 jours sont devenus une pratique courante. Il ne nous déplairait pas de savoir s'il existe des preuves solides que la pratique actuelle n'est pas satisfaisante ou qu'elle n'a pas permis d'atteindre l'objectif. Les proposant pourraient-ils nous éclairer sur cette question? Au paragraphe 2, nous notons que certains Membres de l'OMC appliquent déjà ce principe. C'est un passage où nous nous demandons si une telle exigence procédurale pourrait également être bénéfique pour les Membres du G-90 si elle était adoptée sur les marchés des pays en développement cibles, en particulier ceux qui constituent d'importants marchés d'exportation. En ce qui concerne l'annexe 2, nos remarques sont conceptuellement très analogues à celles de l'annexe 1. Nous sommes également prêts à partager d'autres considérations sur la proposition, notamment sur le paragraphe 3, dans le cadre adéquat qui permettra une discussion technique de fond. La Suisse soutient le processus souligné au début de notre réunion, y compris la nomination de facilitateurs qui seront en mesure de convoquer des réunions informelles et des ateliers. Permettez-moi de conclure en remerciant encore une fois les proposant et en les assurant de notre participation à ce processus.

35. La représentante des États-Unis a fait la déclaration suivante:

36. Je remercie la Présidente d'avoir facilité la présente réunion de la Session extraordinaire du CCD, ainsi que le représentant de Singapour d'avoir accepté d'assumer le rôle de facilitateur. Les Membres s'efforcent depuis un certain temps de faire progresser ce programme de développement. Nous sommes disposés à évaluer les flexibilités et les dérogations lorsqu'elles ont un sens. Je suis heureuse de constater que mon collègue d'Afrique du Sud a souligné que les proposant ne cherchaient pas à obtenir une exemption générale. Je pense qu'il s'agit là d'un point de départ commun. Les États-Unis prennent note de la proposition du G-90 sur les SPS et les OTC. Nous nous employons encore à l'heure actuelle à l'examiner en profondeur, mais nous pouvons soumettre les premières observations suivantes à votre attention. Nous soutenons fermement l'intégration de tous les pays au système mondial relatif au commerce agricole, aux processus d'élaboration des normes internationales et aux bonnes pratiques réglementaires. Nous prenons également acte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement en matière de SPS et d'OTC. Ces défis ont été au centre de nombreuses activités du Comité SPS et de ses programmes d'assistance connexes, tels que le STDF et les cours SPS. Ils ont également fait l'objet d'initiatives au sein du Comité OTC, qui soulignent l'engagement actif des pays en développement, y compris des PMA, dans l'utilisation d'outils électroniques OTC tels que e-Ping, de programmes des Champions de la transparence et de points d'information sur les OTC. Plus précisément, le Comité OTC travaille sur la mise sur pied d'un modèle-type de format d'observations pour aider à lancer le processus de formulation d'observations. Ce travail est en cours au sein du Comité OTC et sera abordé à la réunion de juin 2023. Nous croyons comprendre que certains pays en développement, comme le Kenya et la Namibie, rédigent des lignes directrices sur la manière de formuler des observations efficaces. Les Comités SPS et OTC bénéficient d'une participation et d'un engagement parmi les plus larges des pays en développement au sein des Comités de l'OMC, y compris de la présence régulière de nombreux experts en la matière provenant des capitales. Toutefois, nous pensons qu'il existe une certaine inadéquation entre ce qui est abordé dans le cadre des Comités SPS et OTC et ce qui est

abordé ici dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD. Nous espérons donc que nous pourrions faire participer ces experts à ces conversations dans le cadre de la mise en œuvre du programme qui a été défini. Nous encourageons le G-90 à continuer de s'inspirer du bon travail des Comités SPS et OTC, qui consiste à montrer les compétences des pays en développement plutôt que d'invoquer des exceptions et des exemptions générales. Nous continuons à soutenir l'inclusion d'autres parties prenantes et nous remercions la Présidente d'avoir souligné ce processus. Nous pensons que les expériences réelles seraient bénéfiques à ces discussions, et nous attendons avec intérêt le dialogue avec les ONG et les sociétés privées. Nous sommes prêts à travailler avec la Session extraordinaire du CCD, les Comités SPS et OTC et tous les autres participants.

37. Le représentant de la Colombie a fait la déclaration suivante:

38. Ma déclaration sera très brève. Tout d'abord, je voudrais mettre en avant le travail du G-90, dont nous nous félicitons, et qui a apporté des propositions et des solutions à des questions centrales non seulement pour les PMA, mais aussi pour les pays en développement dans leur ensemble. Deuxièmement, je voudrais mentionner que ces propositions ont l'avantage de constituer des propositions concrètes, noir sur blanc, sur des questions de fond et des problèmes auxquels nous, les pays en développement, sommes confrontés. Il s'agit notamment des mesures SPS et OTC, qui peuvent créer des restrictions inutiles à l'exportation pour nos pays, mettant ainsi en péril les revenus de certains secteurs, régions et pays entiers. Enfin, je voudrais mentionner que la Colombie continue d'analyser ces solutions et que nous espérons apporter notre contribution au cours de la discussion.

39. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

40. Je voudrais remercier la Présidente pour l'élan et l'attention qu'elle apporte à cette question de longue date. Je voudrais également remercier le G-90 pour la mise à jour de la communication et les prochaines étapes pratiques décrites dans la proposition précédente. En outre, je voudrais remercier Singapour d'avoir accepté de faciliter les discussions futures. Il s'agira d'un rôle important et je suis certain que Singapour s'en acquittera de manière experte. En ce qui concerne le fond de la dernière proposition, je serai bref, car ma capitale s'emploie encore à l'heure actuelle à examiner les détails. Je m'attends à ce que la plupart des discussions techniques se déroulent dans le cadre des sessions facilitées, sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Il est important de dire d'emblée que les Accords OTC et SPS fournissent le cadre permettant à tous les Membres de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé humaine, animale et végétale. Le Royaume-Uni ne peut accepter aucune proposition qui affaiblisse notre capacité de le faire ou nos droits et obligations associés dans le cadre des Accords. Nous nous félicitons par conséquent que la communication du G-90 reconnaisse l'importance du maintien des droits de tous les Membres dans le cadre de ces Accords, ainsi que l'importance de ces Accords eux-mêmes. Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que les discussions doivent être fondées sur des données probantes et que le TSD doit être adapté aux besoins spécifiques des Membres individuels. En ce qui concerne le processus, nous pensons que l'idée des sessions facilitées est bonne et nous attendons avec intérêt d'y participer. Nous pensons que les sessions facilitées gagneraient à prendre en compte les discussions pertinentes qui ont lieu dans les Comités respectifs. Par exemple, outre les points permanents de l'ordre du jour des Comités sur le TSD et sur l'assistance et la coopération techniques, nous notons que des discussions sont en cours sur des thèmes connexes dans le cadre du groupe thématique 5 de la Déclaration SPS. Ces discussions permettent d'explorer la manière d'accroître la participation et le soutien aux besoins spéciaux des Membres en développement et des PMA dans l'élaboration et l'application des mesures SPS, et en particulier d'accroître la sensibilisation et la sensibilité aux répercussions des mesures SPS sur les possibilités d'exportation de ces Membres.

41. Nous sommes également d'accord avec d'autres sur l'importance d'inclure des experts externes issus d'organisations internationales et de tirer parti de l'expertise des Secrétariats des Comités de l'OMC. Nous nous sommes favorables aux observations sur l'importance de tenir compte des vues et des expériences des entreprises dans ces sessions d'information. Les discussions facilitées pourraient également bénéficier de la présence des délégués SPS et OTC concernés dans la salle. Il pourrait être utile de discuter des deux Accords séparément. Nous avons accueilli favorablement la proposition figurant dans la dernière communication du G-90 qui consistait à organiser une série de sessions consacrées à l'examen des faits, et nous espérons que celui-ci fera l'objet des premières sessions facilitées. Quelques exemples des types de questions qu'il pourrait être utile d'explorer lors de ces sessions sur les faits pourraient concerner l'expérience des Membres en matière de recours aux flexibilités existantes dans les Accords SPS et OTC. Nous sommes intéressés par les expériences

des Membres qui ont essayé de recourir à ces flexibilités, y compris le rapport entre les demandes d'observations supplémentaires ou de délai de mise en œuvre auxquelles il a été répondu de manière constructive et les demandes rejetées. En guise de conseil pratique, je me demande si le Secrétariat ne pourrait pas dresser une liste de toutes les flexibilités existantes dans les Accords. Nous pourrions ensuite discuter de la manière dont chacune d'entre elles est prise en compte et appliquée. Deuxièmement, une vue d'ensemble et un bilan de l'assistance technique actuellement disponible auprès du Secrétariat seraient également utiles. Nous avons vu qu'une assistance technique ciblée, telle que des ateliers et des formations, pouvait faciliter la participation des Membres – non seulement aux processus du Comité OTC, mais aussi en renforçant la capacité des Membres à soulever et à traiter des préoccupations commerciales spécifiques au sein des mécanismes appropriés. Nous souhaiterions examiner avec d'autres Membres dans quelle mesure nous pourrions mieux comprendre l'assistance technique disponible spécifiquement sur les OTC et les SPS et comment répondre au mieux à ces besoins. Cela pourrait peut-être faciliter l'utilisation par les Membres des flexibilités existantes dans les Accords. Enfin, je voudrais demander comment nous définirions un Membre PMA ou un pays en développement Membre confronté à des contraintes de capacité. En d'autres termes, comment pourrions-nous définir les contraintes de capacité? Il ne s'agit là que de quelques réflexions initiales sur la manière dont le processus de facilitation pourrait fonctionner et sur les types de questions qu'il sera utile d'envisager. Le Royaume-Uni se félicite de l'approche constructive adoptée par les Membres et se tient prêt à participer aux discussions facilitées.

42. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

43. Le Pakistan souhaite tout d'abord déclarer que si les crises – qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle – ont des répercussions négatives sur le développement social et économique de tous les pays Membres, les pays en développement et les PMA sont plus vulnérables et subissent des dévastations de plus grande ampleur, dont le rétablissement est un processus plus difficile et plus long. Les multiples crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui rendent encore plus importante la nécessité de parvenir à un accord sur la mise en œuvre de dispositions efficaces et opérationnelles en matière de TSD, qui sont des droits inscrits dans le traité de l'OMC et qui ont été envisagés comme une reconnaissance du fait que les Membres ont besoin de normes de mise en œuvre qui rendent compte de leur développement économique. En ce qui concerne les propositions axées sur des accords particuliers du G-90, le Pakistan comprend qu'elles contribuent à l'accomplissement du mandat énoncé au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha et constituent une tentative sincère de renforcer les dispositions relatives au TSD afin de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Elles constituent également un grand pas en avant dans la lutte contre les asymétries du développement économique dans le monde. Le Pakistan est d'avis qu'il est grand temps que les Membres s'accordent sur le fait que le TSD ne doit pas se limiter aux périodes de transition, à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Il devrait également se traduire dans les règles commerciales de l'OMC afin de permettre aux pays en développement et aux PMA Membres de bénéficier de la flexibilité des moyens d'action dont ils ont tant besoin pour atteindre leurs objectifs de développement, et ce, dans un climat de sécurité. En ce qui concerne les propositions figurant dans le document distribué sous la cote JOB/TNC/110 sur l'application des Accords SPS et OTC, le Pakistan prend acte de l'importance de ces deux Accords pour que les Membres atteignent des objectifs légitimes en matière de santé et de sécurité. Toutefois, il faut également comprendre que les coûts liés à la mise en conformité, l'incertitude causée par les mesures immédiates et le manque d'information et de savoir-faire technique dans les pays en développement et les PMA Membres ont une incidence négative sur leur participation au commerce mondial. Afin d'éviter ces résultats indésirables émanant de l'utilisation de mesures OTC et SPS légitimes, le Pakistan estime que les propositions de texte figurant aux annexes 1 et 2 du document distribué sous la cote JOB/TNC/110 sont défendables. Le Pakistan attend avec intérêt les futures communications du G-90 sur les autres propositions axées sur des accords particuliers et a l'intention de participer et de contribuer également à l'avenir à ce processus mené par les Membres.

44. Le représentant de la Corée a fait la déclaration suivante:

45. Comme d'autres, la Corée remercie le G-90 pour sa dernière proposition et pour ses efforts continus en vue de renforcer le système commercial de l'OMC. Nous comprenons parfaitement que le respect des prescriptions SPS et OTC peut constituer l'une des tâches les plus difficiles sur le plan technique pour les pays en développement, d'autant plus que nous observons une augmentation des mesures commerciales très techniques qui visent à promouvoir l'environnement et d'autres objectifs en matière de politiques. Nous attendons donc avec intérêt les discussions, y compris dans

le cadre des ateliers que l'Union européenne et d'autres ont mentionnés, et nous sommes disposés, dans un esprit ouvert, à faire notre possible pour répondre aux préoccupations légitimes des pays en développement. Dans le même temps, nous pensons que la voie à suivre consiste à mener ces discussions de manière à minimiser la duplication des instances et à faire participer les experts qui comprennent les mesures SPS et OTC, ainsi que les experts qui sont profondément conscients de l'importance du développement. En ce qui concerne le fond, nous suggérons de recourir pleinement aux flexibilités en matière de TSD qui sont déjà inscrites dans le système de l'OMC. L'Accord SPS prévoit des délais plus longs pour la mise en conformité sous certaines conditions. Toutefois, obliger les pays à accorder aux pays en développement un délai de mise en conformité d'au moins un an risque de compromettre la capacité des pays à adopter des mesures sanitaires en temps opportun. Nous pensons qu'aucun gouvernement ne serait en mesure de le faire. Nous réaffirmons que la Corée est d'accord avec le G-90 en ce qui concerne la raison d'être de la proposition. Discutons des moyens les plus viables d'atteindre notre objectif commun qui est d'offrir rapidement des flexibilités et un soutien technique aux exportateurs des pays en développement, sur la base des difficultés existantes identifiées. Enfin, nous tenons à remercier Singapour d'avoir accepté d'assumer le rôle de facilitateur des discussions sur les mesures SPS et les OTC.

46. Le représentant de la Namibie a fait la déclaration suivante:

47. Nous remercions la Présidente d'avoir convoqué cette réunion et d'avoir œuvré sans relâche et de s'être engagée à faire en sorte que les Membres obtiennent des résultats sur ce point. Nous remercions la délégation d'Afrique du Sud pour la communication qu'elle a présentée au nom du G-90. Cette communication est conforme au mandat donné par les Ministres au paragraphe 2 du Document final de la CM12, et à la communication précédente du G-90 examinée en mars 2023. D'un point de vue pratique, les Membres seront conscients des difficultés du commerce transfrontières et des défis importants auxquels les exportateurs des PMA et des pays en développement sont confrontés dans la mise en œuvre des Accords SPS et OTC. Ces défis comprennent le manque de ressources techniques et financières, la capacité limitée de respecter les normes internationales et l'accès limité à l'information et à la technologie. En outre, le pouvoir de négociation est souvent limité dans le cadre des négociations commerciales internationales. Pour relever ces défis, le TSD est essentiel et doit être mis en œuvre conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha. Il s'agirait d'offrir aux PMA et aux pays en développement une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre des Accords SPS et OTC, ainsi que de leur fournir une assistance technique et financière pour qu'ils se conforment aux normes internationales. Le TSD pourrait également signifier un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication, ce qui est particulièrement important pour faire connaître les mesures mises en œuvre par les Membres. La priorité devrait être accordée aux éléments fondamentaux présentés par l'Afrique du Sud. En particulier, il est très important de comprendre qu'un exportateur ne peut pas modifier son modèle d'entreprise dans un délai de 60 jours pour se conformer aux mesures SPS et OTC. Ce délai n'est pas suffisant pour l'ensemble des opérations de l'entreprise. Par exemple, l'expédition d'un lot dans certains pays peut prendre plus de trois mois, ce qui dépasse largement la période accordée aux Membres pour formuler des observations sur une mesure en particulier. Pour conclure, nous approuvons et soutenons pleinement la proposition de l'Afrique du Sud au nom du G-90. Nous nous joignons également aux autres Membres pour féliciter Singapour d'avoir assumé ce rôle important.

48. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait la déclaration suivante:

49. Ma délégation souhaite remercier la Présidente pour le rôle moteur qu'elle a joué dans ce processus et pour les informations fournies sur les facilitateurs qui seront nommés pour mener le processus de négociation sur les propositions du G-90. Nous souhaitons également remercier la délégation de Singapour d'avoir accepté l'importante responsabilité de facilitateur. Nous devons rappeler que le TSD est d'une importance capitale pour les pays en développement et les PMA, et c'est pourquoi nous soulignons la nécessité de poursuivre les négociations conformément à ce qui a été convenu au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, ainsi qu'au paragraphe 2 du Document final de la CM12. Nous remercions le G-90 d'avoir été cohérent avec ses propositions et de nous avoir présenté une nouvelle version des propositions relatives aux mesures SPS et OTC. Nous considérons que le G-90 a clairement exprimé ses préoccupations concernant le fonctionnement de diverses dispositions de ces Accords de l'OMC, avec pour objectif fondamental de parvenir au juste équilibre entre la réalisation d'objectifs légitimes de politique publique et la protection des avantages du commerce pour les pays en développement. C'est pourquoi ma délégation soutient les propositions du G-90, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises.

50. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

51. Le Japon remercie la Présidente d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante réunion. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au G-90 pour le travail considérable qu'il a accompli en présentant les propositions révisées concernant les mesures SPS et les OTC parmi les 10 propositions axées sur des accords particuliers. Nous remercions également l'Afrique du Sud d'avoir fourni une explication de ces propositions. Nous aimerions rappeler que des précisions sur l'objectif des propositions relatives aux Accords SPS et OTC ont déjà été échangées à de nombreuses reprises avant et après la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11). J'ai écouté attentivement les explications de plusieurs délégations, dont celles de l'Égypte, de l'Ouganda et de la Namibie. Il est très important que nous sachions, sur une base factuelle, quelles mesures spécifiques ont réduit les exportations. Nous aimerions comprendre clairement quels types de mesures ont été prises et pour quels produits. A supposer que l'autorité réglementaire légitime des pays mettant en œuvre les mesures n'est pas restreinte, nous aimerions discuter – sur la base des discussions tenues au sein des Comités SPS et OTC, et après être parvenus à une compréhension commune de l'origine du problème – de la question de savoir si l'approche consistant à promulguer de nouvelles règles est en effet appropriée. Afin de résoudre le problème réel, nous voudrions préciser quelles mesures spécifiques devraient être prises et à qui ces mesures devraient être appliquées. Comme l'a indiqué la Présidente dans ses observations liminaires, nous nous félicitons de l'initiative de nommer des facilitateurs afin d'approfondir les discussions fondées sur des données probantes. Je remercie également Singapour d'avoir assumé le rôle important de facilitateur pour les propositions de texte relatives aux mesures SPS et OTC. Nous aimerions tenir des discussions réalistes fondées sur des faits avec des experts, y compris ceux d'autres organisations internationales, afin de savoir où se situe le problème. Ce faisant, les Membres devront mettre en œuvre correctement le paragraphe 2 du Document final de la CM12.

52. La représentante de l'Australie a fait la déclaration suivante:

53. Je remercie la Présidente pour le leadership dont elle a fait preuve dans la conduite de ce processus. Merci également à l'Afrique du Sud pour sa présentation d'aujourd'hui. L'Australie se félicite de la communication du G-90 sur les 10 propositions axées sur des accords particuliers, y compris la communication révisée sur les Accords SPS et OTC. Nous ne sous-estimons pas les défis que doivent relever les pays en développement et les PMA pour participer pleinement au système commercial multilatéral. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux discussions proposées et nous remercions Singapour d'avoir accepté de faciliter la discussion sur les deux premières propositions de texte. Il sera important que ces discussions soient fondées sur des données probantes et axées sur les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement et les PMA lors de la mise en œuvre de ces Accords. Le rôle joué par nos responsables SPS et OTC dans ces discussions nous permettra de tirer parti de l'expertise technique nécessaire pour identifier des solutions pratiques et réalisables aux défis auxquels les pays en développement sont confrontés. Nous soutiendrions également la participation des principales parties prenantes, y compris les représentants des exportateurs des pays en développement. En outre, nous pensons que ce processus bénéficierait d'une discussion rapide sur les flexibilités existantes en matière de TSD dans les Accords SPS et OTC, y compris sur la question de savoir si ces flexibilités sont utilisées ou non et comment les flexibilités existantes pourraient répondre aux préoccupations identifiées. Nous sommes conscients de l'instruction donnée par nos Ministres à la CM12, qui est celle de continuer d'œuvrer à l'amélioration de l'application du TSD dans le cadre de la session extraordinaire du CCD et d'autres instances compétentes de l'OMC et de rendre compte des progrès accomplis au Conseil général avant la CM13. Nous espérons, et nous jouerons certainement notre rôle pour garantir, que les Membres seront en mesure de rendre compte de discussions constructives au début de l'année prochaine.

54. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

55. Nous remercions la délégation de l'Afrique du Sud pour ses observations liminaires. Nous remercions également le G-90 pour l'initiative qui figure dans le document distribué sous la cote JOB/TNC/106, ainsi que pour la communication figurant dans le document distribué sous la cote JOB/TNC/110 sur les mesures SPS et OTC. Je voudrais souligner que la Russie est prête à travailler sur ces propositions qui concernent des questions de développement. Ma capitale étudie actuellement ces propositions. Afin de préciser certains détails des aspects relatifs aux Accords SPS et OTC de l'initiative, nous nous réservons le droit de soumettre nos questions par écrit aux coparrains de cette initiative. Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux

discussions futures. Enfin, en réaction à la proposition de la Présidente, nous n'avons pas d'objection à la nomination de Singapour comme facilitateur du processus de négociation sur les SPS et les OTC.

56. Le représentant de Sri Lanka a fait la déclaration suivante:

57. Permettez-moi tout d'abord de remercier la délégation de l'Afrique du Sud d'avoir présenté la nouvelle communication au nom du G-90. Celle-ci est en effet très complète. Elle reprend les éléments les plus essentiels du TSD dans les Accords SPS et OTC qui doivent être pris en considération pour intégrer efficacement les pays en développement et les PMA au système commercial multilatéral. Les outils politiques clés qui sont mis en évidence dans cette communication peuvent certainement faire progresser les aspirations en matière de développement des pays en développement, ce qui renforcera leur participation au commerce mondial. Sri Lanka soutient ces propositions constructives. Il soutient ces idées depuis le début. Les Membres se souviendront peut-être que Sri Lanka a coparrainé le document de séance distribué sous la cote RD/TN/CTD/1 en septembre 2022, qui a été présenté comme une contribution aux discussions lors de la première réunion de la Session extraordinaire du CCD qui a suivi la CM12. Il est grand temps pour nous d'examiner les moyens de rendre les dispositions relatives au TSD plus précises, plus effectives et plus opérationnelles pour les pays en développement et les PMA. Il est important de noter que le paragraphe 44 de la Déclaration de Doha et de la CM12 nous a confiés le mandat très clair d'examiner les dispositions relatives au TSD dans le cadre des Accords visés afin de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Les deux principales caractéristiques des propositions du G-90 sur le TSD dans le cadre des Accords OTC et SPS – à savoir les éléments du TSD fondés sur le temps et l'accent mis sur le renforcement des capacités en tant que moyen de sauvegarder et de faciliter les exportations de produits présentant un intérêt pour les pays en développement et les PMA – sont très importantes pour ces pays. Comme il ressort des propositions du G-90, l'OMC devrait être en mesure de fournir aux pays en développement et aux PMA de meilleurs outils pour surmonter leurs difficultés en matière d'accès au marché. Dans ce contexte, il convient d'accorder toute l'attention nécessaire aux trois éléments clés élaborés au point 18 de la nouvelle proposition. Ces éléments sont des périodes plus longues, des délais plus longs et des ajustements compensatoires. Sri Lanka soutient également les suggestions de texte fournies dans les annexes de la proposition et aimerait demander à tous les Membres de participer de manière constructive aux discussions sur les propositions. Enfin, nous remercions la délégation de Singapour d'avoir assumé le rôle de facilitateur pour faire avancer ces propositions. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec elle.

58. La représentante du Nicaragua a fait la déclaration suivante:

59. Le Nicaragua se félicite des propositions du G-90 en matière de TSD concernant les Accords SPS et OTC. Nous saluons la présentation faite par la délégation de l'Afrique du Sud et remercions la délégation de Singapour de faciliter le processus. Nous prenons acte des efforts précieux déployés par le G-90 pour tenir compte des mandats de la Déclaration de Doha et du Document final de la CM12 sur les dispositions relatives au TSD comme partie intégrante des Accords de l'OMC. Nous soulignons l'importance de la communication dont nous discutons aujourd'hui, car il s'agira de la première série de propositions que le G-90 présentera en vue d'obtenir des résultats spécifiques en matière de TSD avant la CM13, dans l'intérêt des pays en développement Membres, y compris des PMA et des petites économies vulnérables (PEV). Notre intérêt est conforme à l'intérêt exprimé dans la proposition, puisqu'elle vise à garantir davantage la mise en œuvre effective des dispositions existantes en matière de TSD dans l'application des mesures SPS et OTC. Nous reconnaissons que, sans le soutien nécessaire à l'application correcte des normes, des règlements techniques et des mesures SPS, ces dispositions peuvent devenir des obstacles à nos exportations. Par conséquent, l'assistance technique et le renforcement des capacités continueront d'être un pilier central pour atteindre les objectifs légitimes poursuivis par les Membres de l'OMC. Le Nicaragua a plaidé dans divers forums en faveur d'un renforcement du TSD qui facilite un développement équitable tout en offrant de meilleures et de plus grandes possibilités pour nos exportations. Dans le même temps, il a défendu le système commercial multilatéral dans divers forums comme étant essentiel pour garantir la conformité des mesures commerciales aux engagements pris dans le cadre des Accords. Nous appelons à la poursuite des travaux sur ces propositions afin de soutenir le développement équitable des Membres par le biais d'engagements légitimes et efficaces à l'égard des dispositions relatives au TSD qui facilitent la transformation et le développement de petites économies vulnérables comme le Nicaragua dans le cadre d'un système commercial équitable.

60. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

61. En tant que pays en développement intéressé par le présent ordre du jour, la République fédérative du Brésil se félicite des propositions du G-90, soutient cette discussion et espère parvenir à un accord sur ce sujet avec d'autres Membres. Pour parvenir à un accord, le Brésil estime que nous devons analyser les propositions plus attentivement et donner à ces sessions une forme plus efficace, plus constructive et plus pratique. Tout d'abord, nous devons garder à l'esprit que les propositions présentées ici sont horizontales, même si elles se rapportent d'une manière ou d'une autre à d'autres Comités spécifiques. C'est pourquoi nous soutenons, chaque fois que nécessaire, la promotion de réunions techniques et d'ateliers avec des experts sur chaque sujet mentionné dans les propositions. Deuxièmement, nous ne pouvons pas nous engager à assumer le rôle de facilitateur pour le moment, car les propositions sont encore en cours d'analyse à Brasilia. Toutefois, il est très probable que le Brésil sera bientôt prêt et disposé à assumer le rôle de facilitateur, à l'instar de Singapour, si d'autres Membres l'acceptent également.

62. Le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du G-90, a fait la déclaration suivante:

63. Nous remercions tous les Membres qui ont pris la parole aujourd'hui. Nous nous félicitons du fait que les Membres aient pris notre proposition au sérieux et l'aient examinée en détail. Nous avons pris note des observations formulées, des contributions et des suggestions, ainsi que des types de questions que les Membres chercheront à aborder lorsque les discussions auront lieu dans le cadre du processus dirigé par le facilitateur. Nous remercions une fois de plus Singapour d'avoir accepté d'assumer cette tâche et assurons le facilitateur de notre coopération. Nous attendons avec intérêt les consultations qui seront organisées et nous montrerons constructifs à cet égard.

64. La Présidente a déclaré que cela avait été un échange utile. En ce qui concerne les nouvelles discussions techniques informelles sur les propositions liées aux Accords SPS et OTC, il appartiendrait à Singapour de les faire progresser. Celle-ci prendrait contact avec les Membres prochainement par l'intermédiaire du Secrétariat. En ce qui concerne le facilitateur, les Membres ont appris qu'il était prêt à engager une discussion constructive avec toutes les délégations. Elle comptait sur celles-ci pour faciliter son travail en échangeant avec lui de manière constructive sur les deux propositions axées sur des accords particuliers dont il aurait la responsabilité. Elle a ajouté qu'elle poursuivrait également ses échanges informels avec les Membres. Elle a indiqué que les délégations ne devaient pas hésiter à la contacter pour discuter de toute question se rapportant aux travaux de la Session extraordinaire du CCD. Une autre réunion formelle de la Session extraordinaire du CCD serait convoquée une fois que la prochaine série de propositions de texte du G-90 aurait été distribuée. Elle a souligné que les Membres examinaient des questions très importantes dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD. Les questions figurant dans les 10 propositions axées sur des accords particuliers n'étaient pas seulement importantes pour les proposant et d'autres pays en développement, mais elles présentaient également une importance systémique pour l'Organisation tout entière et pour l'ensemble des Membres. Par conséquent, elle a encouragé ces derniers à participer activement et de manière constructive aux prochaines discussions menées par le facilitateur, ainsi qu'aux futures discussions qui auraient lieu dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD, et à s'engager de bonne foi et dans un esprit ouvert en vue d'obtenir des résultats concrets. Elle a ajouté qu'elle avait remarqué que les délégations examinaient le fond des propositions du G-90. Il s'agissait là d'un changement positif. Elle était convaincue qu'avec une volonté politique suffisante, les délégations pourraient trouver des solutions à leurs préoccupations et difficultés respectives et que les Membres parviendraient à obtenir des résultats dans le cadre du mandat politique plus large qui nous a été confié par nos Ministres.

65. La Session extraordinaire a pris note de toutes les interventions.

C. AUTRES QUESTIONS

66. Aucun point n'a été soulevé au titre des "Autres questions".

67. La réunion a été déclarée close.
